

INTEROPÉRABILITÉ ET ENJEUX ACTUELS DU RECORDS MANAGEMENT

Valentin CAMPION

Étudiant, Master en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication -
Université Libre de Bruxelles (ULB)

Durant la présentation donnée le 26 mars 2012 à Bruxelles sous l'égide de la filière des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication de l'Université Libre de Bruxelles, James Lappin, consultant et formateur freelance, se propose de dresser un état des lieux des pratiques et des enjeux actuels dans le domaine du records management et de susciter le débat autour de problématiques qui y sont stratégiquement liées. La question centrale sera celle de l'interopérabilité et de son importance cruciale pour l'avenir du records management, en particulier, et du monde de l'IT, en général.

James Lappin commence sa présentation par le futur du records management en posant le problème de la migration d'un système de gestion de l'archivage à un autre. Pour l'instant, l'interopérabilité est nulle et cette opération demande énormément de moyens.

Avant de fournir une solution pour le futur, il propose de prendre connaissance de l'usage passé et présent du records management. Jusqu'en 1995, la gestion des archives et des documents n'était que très peu informatisée, car la majorité de la communication d'entreprise se faisait sur papier. Il existait déjà des bases de données informatiques, mais leurs architectures étaient tellement différentes l'une de l'autre que les projets de gestion de ces archives étaient généralement incompatibles.

L'informatique envahit alors le monde de l'entreprise et les e-mails deviennent un moyen de communication de plus en plus utilisé. Ceux-ci étant uniformisés, il est donc possible de créer des systèmes qui pourront être appliqués à leur gestion. Il reste toutefois le problème des documents numériques qui composent un ensemble aussi hétérogène que ceux sur papier, ce qui posera des difficultés dans leur gestion. Cette hétérogénéité entraînera des systèmes de gestion différents dans leur conception, sans norme existante à suivre ce qui les rend incompatibles entre eux et donc pose le problème de la migration. Les données gérées par ces systèmes sont comme bloquées dans le système.

Au Royaume-Uni, le gouvernement tente d'uniformiser ses données et de les proposer de manière transparente aux citoyens britanniques à travers le cloud¹, qu'il voit comme une commodité. Malheureusement, le schéma utilisé dans leur base de données n'a pas été réalisé pour permettre l'export des données. Le problème de la portabilité des données n'est donc pas résolu.

C'est pour pallier cette difficulté de la portabilité des données entre les systèmes qu'une normalisation du records management était nécessaire. Elle peut désormais se faire grâce à deux standards : CMIS et MoReq2010.

MoReq2010 va loin dans la standardisation. Chaque document archivé a un identifiant unique suivant un format. Avec MoReq2010, les métadonnées des documents vont contenir son historique de création, de construction et d'utilisation. Auparavant, cet historique faisait partie intégrante du système de gestion de documents, rendant la migration difficile, si pas impossible. Dorénavant les documents contiennent dans leurs métadonnées toutes les informations qui leur sont relatives et les systèmes compatibles avec la norme sont interopérables.

Il n'existe pourtant pas encore de systèmes compatibles avec la norme MoReq2010, les vendeurs estimant qu'elle exige une refonte complète de ceux qui existent actuellement, et donc un lourd travail de mise au point d'une architecture compatible avec elle.

Les vendeurs de systèmes de gestion de documents mettent en avant leur propre norme : CMIS, qui permet l'utilisation d'une couche supplémentaire aux systèmes existants et traduit les instructions entre les différents langages utilisés actuellement par les systèmes de gestion de documents. Mais elle est limitée à une gestion simpliste des données : elle ne permet pas la gestion des métadonnées, de l'historique, des permissions d'accès ou encore de la classification d'un document. Ces propriétés restent spécifiques au système de gestion des documents.

CMIS ne permet dès lors pas une migration d'un système à un autre.

James Lappin conclut sa présentation en insistant sur le besoin d'une normalisation qui se doit d'être complète, et sur le fait que le soutien des autorités gouvernementales serait le bienvenu pour réglementer et donner l'exemple. Pour finir, il montre l'intérêt d'une normalisation dans le cadre de l'accès aux données : la normalisation permettra de garantir un accès à la fois facile et

durable dans le temps, en rendant les données indépendantes des systèmes de gestion de documents.

James Lappin est formateur et consultant freelance en records management. Il tient le blog *Thinking Records*². Il participe également à trois séries de podcast : *ECM Talk*, *Musing Over MoReq2010* et *Records Management Today*. Son adresse email est <jhlappin@gmail.com> et il est @jameslappin sur *Twitter*.

Notes

- ¹ Déportation des ressources informatiques sur des serveurs distants accessibles via Internet.
- ² Lappin, James. *Thinking Records* [en ligne]. <<http://thinkingrecords.co.uk>> (consulté le 23 juin 2012).